



PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 9 mai 2023

sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal

L'an 2023, le 9 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, Mme LE GOUESTRE Isabelle, Mme GRU Valérie, Mme GICQUEL Fanny, M. TEXERAUD Patrick, Mme MOUIDI Annick, M. THÉBAUD Didier, M. SOURGET Mikaël, M. BRUN Christophe,

Etaient absents excusés : M. BOULO Ludovic, M. DESMAS Xavier, Mme CHEVALIER Chantal,

A été nommée secrétaire : Mme GICQUEL Fanny

L'ordre du jour sera le suivant :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2023
- 1- Création d'un poste d'adjoint technique (reportée à une date ultérieure)
- 2- Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 3- Consultation maître d'oeuvre pour le projet de la passerelle de la Née
- 4- Devis étude de sol pour le projet périscolaire
- 5- Devis remplacement des ouvertures des bâtiments communaux
- 6- Devis remplacement du piano au complexe polyvalent
- 7- Morbihan Energies : contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « ECOWATT »
- 8- Projet photovoltaïque au Pissot
- 9- Informations diverses

➤ Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article dispose que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément à l'article L2121-54 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations. Le Conseil Municipal désigne Mme GICQUEL Fanny comme secrétaire de séance.

➤ Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de cette séance.

1 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Mme Le Maire indique que la création d'un poste d'adjoint technique est reportée à un prochain conseil municipal.

2 - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- la suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/06/2023, après avis du comité technique

Cadres d'emplois et grades	Nb d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des rédacteurs	
- rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00 délib 2023-05-026
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	
- adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00 délib 2021-07-029
- adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h00 délib 2022-01-002
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	
- agent de maîtrise	1 poste à 35h00 délib 2021-07-029
Cadre d'emplois des adjoints techniques	
- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00 délib 2023-03-010
- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 30h00 délib 2020-07-035
- adjoint technique territorial	1 poste à 35h00

3 - PROJET DE LA PASSERELLE DE LA NEE : VALIDATION DU PROGRAMME D OUVRAGE D ART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le projet de passerelle à la Née entre les communes de Saint-Abraham et Saint-Marcel

Considérant qu'il est nécessaire, pour ce projet, de bénéficier de prestations de maîtrise d'œuvre eu égard de la technicité requise et de l'absence de moyens en interne

Considérant le programme d'ouvrage d'art élaboré par le CEREMA dans le but de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du programme d'ouvrage d'art ci annexé ;
- Valide ledit programme.

5 - DEVIS ETUDE DE SOL POUR LE PROJET PERISCOLAIRE

Devis étude de sol reçu de l'entreprise Kornog géotechnique 4 310 € H.T. et de l'entreprise ECR environnement pour 4 825 € H.T.. L'entreprise KORNOG est retenue.

6 - DEVIS REMPLACEMENT DES OUVERTURES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Devis remplacement des ouvertures. Un seul devis de l'entreprise Jolivet. Pour avoir droit à la subvention Fonds vert, il faut faire réaliser une étude thermique. Des entreprises vont être contactées par Mr Germain Charuel.

7 - DEVIS REMPLACEMENT DU PIANO AU COMPLEXE POLYVALENT

Deux devis ont été reçus pour remplacer le fourneau au complexe polyvalent :

Pro cuisine service pour 3 189€92 et 56 équipements pour 3 374.30 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis le mieux disant celui de 56 équipements pour 3 374.30 € H.T. pour le service après-vente et la marque plus fiable.

8 – MORBIHAN ENERGIES : CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE PILOTAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU SERVICE DES RESEAUX ELECTRIQUES EN CAS D'ALERTES « ECOWATT ».

Madame le maire informe qu'en cas d'alerte « ECOWATT » c'est-à-dire lorsque le niveau des consommations électriques est important et peut entraîner des coupures, le syndicat d'énergie Morbihan Energies adapte l'éclairage public en conséquence, en lien avec l'entreprise gestionnaire INEO, la commune est engagée jusqu'en 2027, le service est gratuit.

Madame le maire présente le contrat de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes ECOWATT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt »
- Autorise Madame le maire à signer le contrat.

9 - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU PISSOT

La commune de Malestroit à solliciter la commune de Saint-Marcel pour un projet de centrale photovoltaïque de 1ha sur 2 parcelles situées à Saint-Marcel mais appartenant à Malestroit (ancienne décharge). Etant en révision de P.L.U., le questionnement principal des élus est de savoir si cela décompterait de l'ENAF ou pas. La commune se renseigne auprès des différents services. Le projet rapporterait environ 800 euros /an à la commune.

Informations diverses

- Point sur les subventions accordées aux associations : Un rappel va être fait auprès des associations, avec un retour des demandes pour le 31 mai. A compter de 2024, les associations devront faire leur demande pour le 28 février au plus tard il n'y aura plus de relance de la commune.
- La Résidence autonomie fête ses 30 ans le 16 septembre 2023 à partir de 14h30 et organise un après-midi portes ouvertes.
- Le 30 juin : Olympiades avec les enfants de l'école, les résidents, les bénévoles, le personnel. Elles seront suivies d'un pique-nique partagé. Il y a besoin de bénévoles pour encadrer les différents groupes. Isabelle, Fanny, Mikael, Didier et Armelle seront présents. Mme le maire propose que le personnel administratif et technique puisse y participer, la mairie pourrait être fermée au public au besoin
- L'entreprise Conservor a un projet de construction d'un bâtiment de stockage sur sa parcelle voisine. Vu la révision du PLU en cours, les services de la préfecture seront sollicités en amont du dépôt de permis de construire.
- Un devis a été demandé à Mr David Bignolet, photographe, afin d'avoir une banque d'images de la commune, les photos seraient réalisées tout au long de l'année pour un montant de 655 euros. Le devis est validé à l'unanimité.
- Pour information, suite à un vote en conseil communautaire, une convention de facturation du poste de manager de commerce, en charge de l'animation et de la prospection commerciale entre OBC et les communes membres a été signée ainsi que l'avenant Numéro1 portant sur la facturation des matériaux à la commune dans le cadre de la convention de mise à disposition du service partagé voirie-patrimoine-déchets-urbanisme.
- Vendredi 5 mai, a eu lieu à Missiriac un petit déjeuner prospectif organisé par OBC sur le thème de la communication. Mr Germain Charuel et Mme le maire y étaient présents, ils ont échangé sur les réussites, les difficultés et les attentes en termes de communication interne et externe.
- Samedi 27 mai à 11h30, aura lieu une cérémonie à la stèle des fusillés, afin de rendre hommage aux personnes exécutées. Les vestiges retrouvés leur seront rendus afin de perpétuer leur mémoire.
- Un recrutement d'un ou deux agents périscolaires aura lieu pour la rentrée de septembre.
- Isabelle, Thierry et Armelle ont visité les restaurants scolaires de Molac et Malansac afin d'affiner le projet périscolaire. Les échanges ont été très intéressants.
- Point sur les futurs points de collecte des ordures ménagères prévus par OBC. Porte à porte pour le bac jaune(recyclage) et point d'apport volontaire pour le reste. La carte des différents points prévus va être envoyée à tous les élus.
- Point sur l'application « SPOND » application qui indique les événements sur 6-7 mois.

- Prochaine commission communication : lundi 5 juin à 18h30.

- La croix du fut : Des personnes veulent savoir pourquoi on ne peut plus se recueillir dessus, c'est maintenant grillagé. Le service juridique va être contacté.

-Valérie et Christophe ont fait retour de leur commission culture-patrimoine, concernant les menhirs de Monteneuf.

Prochaines réunions

Dates des prochains conseils

... Réunions Adjointes et conseillers délégués

31 mai
28 juin
30 août
27 septembre
8 novembre
6 décembre

Conseil Municipal

7 juin reporté au 9 pour désignation délégués élection sénatoriale
5 juillet
6 septembre
4 octobre
15 novembre
13 décembre

Séance levée à 21H45

Affiché le 19 mai 2023
Madame Armelle ROBERT
Madame Fanny GICQUEL